



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 octobre 2026

Pour la première fois, l'UIMM et les acteurs du réseau pour l'emploi - France Travail, l'UNML, CHEOPS, l'Agefiph et l'Apec - s'engagent ensemble pour répondre au défi des recrutements dans la métallurgie et faciliter l'insertion des jeunes et des actifs.

Face à des besoins de recrutement estimés entre 180 000 et 200 000 personnes par an au cours des dix prochaines années, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), France Travail, l'Union nationale des Missions Locales (UNML), le réseau CHEOPS-Cap emploi, l'Agefiph et l'Apec signent une convention cadre nationale pour accélérer les recrutements dans la branche de la métallurgie et mieux faire connaître ses métiers aux jeunes et actifs en recherche d'emploi ou en reconversion.

Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM, Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail, Laurence Hurni, déléguée nationale de France Travail pour l'Industrie, Thierry Marty, vice-président de l'UNML chargé des partenariats avec le monde économique, Isabelle Faure, présidente de CHEOPS, Christian Ploton, président de l'Agefiph et Marie-Laure Collet, présidente de l'Apec ont signé ce vendredi 30 octobre la **convention cadre 2026-2029** entre l'UIMM et les acteurs du service public de l'emploi.

Cette mobilisation commune vise à rapprocher plus efficacement les besoins des entreprises de la branche et les talents disponibles partout sur le territoire, autour de **4 ambitions concrètes**. La clef de voûte de ce partenariat concerne la simplification significative de la diffusion des offres d'emploi des entreprises industrielles déposées aux partenaires, pour les actifs qu'ils accompagnent.

Côté France Travail et réseau pour l'emploi, une grande partie des offres publiées sur le jobboard de l'industrie www.lindustrie-recrute.fr sont confiées aux conseillers France Travail Pro depuis le 22 octobre 2026 (près de 3 500 offres à date). Cette intégration inédite des deux offres de services va permettre d'augmenter le nombre de chercheurs d'emploi informés, orientés et préparés pour candidater sur les postes à pourvoir dans les différentes filières associées à la branche (naval, nucléaire, défense, aéronautique, automobile, ferroviaire, électrotechnique, etc.). Tous les conseillers du réseau pour l'emploi peuvent désormais mobiliser plus aisément leur offre de services pour répondre à ces besoins de recrutement, en lien opérationnel avec leurs UIMM territoriales partenaires.

Grâce au concours actif de l'**UNML** et d'une dizaine de **missions locales** pilotes, un « parcours industrie de la branche métallurgie » a été élaboré de concert avec les UIMM territoriales au bénéfice des jeunes, notamment des jeunes femmes. Cette convention cadre verra le déploiement de ce parcours partout en France, pour mieux faire connaître et découvrir les métiers des entreprises de la branche de la métallurgie.

Côté Apec, la dynamique est enclenchée pour faciliter l'accès des entreprises adhérentes à l'UIMM à une action renforcée des consultants Apec pour promouvoir les opportunités d'emploi auprès des jeunes diplômés et des cadres inscrits ou accompagnés par l'Apec.

Tous seront appuyés par l'**Agefiph** pour faciliter le maintien dans l'emploi ou le recrutement d'actifs en situation de handicap, en appui à la mise en œuvre de l'accord de branche sur le Handicap du 31 mars 2026. L'expertise emploi et handicap de **CHEOPS** et des Cap emploi pourra ainsi être mobilisée au plus près des besoins individuels des entreprises et des actifs ; les UIMM pourront renforcer l'accompagnement de leurs entreprises adhérentes pour sécuriser les parcours professionnels, les maintiens dans l'emploi et accompagner les évolutions professionnelles.

Un besoin de 180 000 à 200 000 recrutements par an

La branche de la métallurgie représente aujourd'hui près de la moitié des recrutements industriels en France. Dans un contexte marqué par les transitions énergétique et numérique, les enjeux de souveraineté industrielle et le renouvellement démographique de la population active, les besoins de compétences demeurent particulièrement élevés.

Au cours des dix prochaines années, la branche devra recruter massivement chaque année. Pourtant, malgré une amélioration perceptible, les difficultés de recrutement persistent sur de nombreux métiers de production, de maintenance, d'ingénierie, qui figurent parmi les métiers les plus en tension. Ces métiers cœur de métallurgie ou interindustriels figurent dans le TOP 30 des métiers en tension listés par la DARES ou l'étude annuelle des Besoins de Main d'Œuvre de France Travail.

Ensemble, nous voulons faire bouger les lignes et ouvrir largement les opportunités d'emplois, de salaires et de carrières à tous les talents.

Des ambitions communes, déclinées dans les territoires

Les partenaires veulent ouvrir largement les opportunités d'emplois, de salaires et de carrières à tous les talents. Pour cela, ils se fixent quatre ambitions concrètes :

- **Augmenter le nombre d'emplois pourvus**, en confiant davantage d'offres de la branche aux acteurs du réseau pour l'emploi et en orientant plus de candidats vers la métallurgie
- **Promouvoir les métiers et les opportunités d'emploi** - nucléaire, défense, naval, aéronautique, électrotechnique, automobile, ferroviaire - auprès des jeunes, des chercheurs d'emploi, des cadres en recherche d'emploi ou ayant un souhait d'évolution professionnelle, des femmes, des personnes en situation de handicap et des actifs en reconversion
- **Faire découvrir les métiers** par la pratique, notamment dans les Pôles formation UIMM, sur les plateaux techniques et en entreprise
- **Former et certifier davantage de candidats** aux certifications de la branche.

Ces ambitions seront déclinées localement entre les 57 UIMM territoriales, les agences France Travail, les Missions locales, les Cap emploi, l'Agefiph et l'Apec en région.

Des objectifs mesurables

Les partenaires suivront en priorité :

- Le nombre de candidatures sur les offres de l'industrie-recrute.fr issues des acteurs du réseau pour l'emploi, notamment sur les métiers cœur de la métallurgie
- Les candidatures féminines, avec l'objectif d'augmenter significativement leur part sur les métiers cœur de métallurgie et interindustriels
- Le taux de transformation des candidatures en recrutements effectifs.

Un comité de pilotage trimestriel associera l'UIMM et les 5 acteurs du réseau pour l'emploi.

Ce partenariat prolonge les conventions conclues, entre 2022 et 2025, par l'UIMM avec France Travail, l'UNML, CHEOPS, l'Agefiph et l'Apec.

Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM : « Nos entreprises ont besoin de 200 000 nouveaux collaborateurs chaque année, et des centaines de milliers de personnes cherchent un emploi. Avec cette convention cadre, nous rapprochons les deux : chaque offre de l'industrie-recrute.fr pourra, si l'entreprise le souhaite, être portée par un conseiller du service public de l'emploi. Notre ambition est claire : plus de candidats, plus de candidates, et plus de recrutements. »

Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail : « La réindustrialisation de notre pays est aussi un défi de compétences et d'emploi. Avec l'UIMM, nous partageons une conviction : les entreprises industrielles ont besoin de talents, et ces talents existent sur tous nos territoires. Notre responsabilité collective est de créer les conditions de leur rencontre, en faisant découvrir les métiers, en développant les compétences et en ouvrant davantage les recrutements à tous les profils. Ce partenariat avec l'ensemble du Réseau pour l'emploi marque une ambition commune : transformer les besoins de recrutement de l'industrie en opportunités concrètes et durables pour les chercheurs d'emploi. »

Thierry Marty, vice-président de l'UNML : « Les 436 Missions locales apportent à cette mobilisation collective un partenariat de confiance construit depuis plusieurs années avec l'UIMM. Le "parcours industrie", coconstruit et expérimenté avec les Missions Locales, en est une traduction concrète : découvrir les métiers par la pratique, rencontrer les entreprises et ouvrir des perspectives professionnelles. Pour les jeunes, l'industrie peut offrir un métier qui a du sens et des possibilités d'évolution, tout en leur permettant de contribuer aux transformations économiques et environnementales de notre pays. Cette convention doit rendre ces perspectives accessibles au-delà des 37 000 jeunes orientés vers l'industrie en 2025 par les Missions locales ».

Isabelle Faure, présidente de CHEOPS : « Dans une période où les entreprises recherchent des compétences et où les personnes en situation de handicap aspirent à une pleine participation à la vie économique et sociale, nous avons une responsabilité particulière.

La responsabilité de faire tomber les obstacles.

La responsabilité de décloisonner les dispositifs.

La responsabilité de rapprocher durablement les besoins économiques et les ambitions humaines. Cette convention et la feuille de route que nous signons aujourd'hui traduisent cette ambition partagée. »



Caroline Dekerle, directrice générale de l'Agefiph : « Les prévisions de recrutement dans la métallurgie constituent une opportunité pour amener les dirigeants à réaliser que la différence n'empêche pas la compétence, comme en témoignent les 70 000 salariés en situation de handicap déjà présents dans le secteur.

Au-delà du financement des aides destinées à compenser le handicap des salariés, l'Agefiph accompagne l'engagement des entreprises : sensibilisation des collectifs de travail, appui aux référents handicap, aide à l'élaboration de leur politique handicap...

Ce partenariat entre l'UIMM et l'Agefiph va ainsi permettre aux entreprises de la métallurgie de progresser durablement dans leur démarche inclusive, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité assuré par nos 14 délégations régionales, dans le cadre de notre nouvelle offre de services aux entreprises. »

Marie-Laure Collet, présidente de l'Apec : « En unissant nos expertises avec l'UIMM et les acteurs du service de l'emploi, nous allons faciliter la mise en relation entre les entreprises du secteur de la métallurgie et les candidats, et ainsi contribuer à ouvrir les métiers industriels à tous les talents. Le secteur offre de nombreuses opportunités professionnelles et des perspectives de carrière qui méritent d'être davantage connues des jeunes diplômés et des cadres que nous accompagnons. »

A propos de l'UIMM

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 57 chambres syndicales territoriales et 13 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement. L'UIMM en adossant son identité à La Fabrique de l'Avenir, veut porter auprès des Français le message positif d'une industrie de solutions et témoigner du rôle moteur qu'elle entend jouer au service de l'industrie. [UIMM - La Fabrique de l'avenir](#)

A propos de France Travail

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

A propos de l'UNML

L'Union nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créée en 2003, anime et représente le réseau des 425 Missions Locales, qui comptent 6 800 lieux d'accueil en métropole et outre-mer. Chaque année, plus de 1,1 million de jeunes sont accompagnés dans leur parcours d'insertion. L'UNML est également le syndicat d'employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales, qui regroupe 13 800 salariés. En savoir plus : unml.info

A propos de CHEOPS

Les actions permanentes de CHEOPS ont pour objet de :

- Représenter l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.
- Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

Cap emploi, organisme de placement spécialisé, délivre une mission de service public sur l'ensemble du territoire français.

Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les employeurs (quel que soit leur taille et leur secteur d'activité) et les personnes en situation de handicap reconnues bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être (demandeur d'emploi, salarié agents de la fonction publique, travailleurs indépendants ou non salariés) sur les problématiques d'insertion et de maintien.

Cap emploi intervient sur l'accompagnement vers l'emploi en complémentarité avec France travail dans le cadre d'une offre de services intégrée mais aussi sur l'accompagnement dans l'emploi lorsque l'impact de la santé met en risque la pérennité de l'emploi (Maintien DANS l'emploi) ou lorsque la personne souhaite ou doit se projeter sur un autre emploi (Maintien EN emploi et Evolution professionnelle). Dans ce cadre, les Cap emploi collaborent avec les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle du territoire, en complémentarité et en déployant leur expertise emploi/handicap.

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé dans le cadre de 4 missions :

- Financer des aides et des prestations pour les personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi, salariés ou travailleurs indépendants pour compenser leur handicap (86 000 aides octroyées par an).
- Accompagner les entreprises et les organismes de formation dans leur engagement inclusif, outiller les référents handicap et proposer des modules en e-learning (2 200 nouvelles entreprises et 3000 organismes de formation accompagnés chaque année).
- Contribuer à la politique publique, en finançant et pilotant notamment les Cap emploi et les plateformes emploi accompagné.
- Produire des données via son Observatoire emploi et handicap, et soutenir en ingénierie et en financement des projets de recherche et des projets innovants.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

A propos de l'Apec

L'Association pour l'emploi des cadres, est une organisation paritaire qui accompagne les cadres et jeunes diplômé.es (dès Bac+3), en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. Opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP), elle a accompagné près de 230 000 personnes en 2025, dont plus de la moitié via le CEP. L'Apec aide aussi les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences dont elles ont besoin. Son observatoire analyse les grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est présente sur tout le territoire avec plus de 80 centres, dans l'Hexagone et en Outre-Mer. Apec.fr est un des principaux jobboards du marché de l'emploi cadre (2 millions d'offres publiées en 2025).

En savoir plus : corporate.apec.fr



Contacts presse

UIMM : Ema Hazan - 06 64 56 11 74 - ema.hazan@plead.fr

France Travail : Julie Laurain - 06 18 39 44 69 - julie.laurain@francetravail.fr

UNML : Edith Le Gourrier - 06 35 82 20 46 - elegourrier@unml.info

CHEOPS : Carole Poirot - 07 88 32 86 24 - carole.poirot@cheops-ops.org

Agefiph : Yanis Bacha - 07 86 87 98 05 - y-bacha@agefiph.asso.fr

Apec : presse@apec.fr